

PROCÈS-VERBAL

De la séance extraordinaire du conseil de la Communauté métropolitaine de Québec tenue le 15 novembre 2018, à compter de 13 h 10, au 1130, route de l'Église, à Québec.

Sont présents formant quorum :

- M. le maire Régis Labeaume, Québec, président
- M. le maire Gilles Lehouillier, Lévis, vice-président du conseil
- M. le préfet Michel Beaulieu, MRC de La Jacques-Cartier
- Mme la conseillère Brigitte Duchesneau, Lévis
- M. le conseiller Mario Fortier, Lévis
- M. le conseiller Guy Dumoulin, Lévis
- M. le conseiller Clément Genest, Lévis
- M. le maire Sylvain Juneau, Saint-Augustin-de-Desmaures
- M. le préfet Pierre Lefrançois, MRC de La Côte-de-Beaupré
- M. le conseiller Sylvain Légaré, Québec
- M. le préfet Harold Noël, MRC de L'Île-d'Orléans
- M. le conseiller Rémy Normand, Québec
- Mme la conseillère Marie-Josée Savard, Québec
- Mme la conseillère Suzanne Verreault, Québec
- M. le conseiller Patrick Voyer, Québec

Sont absents :

- Mme la conseillère Michelle Morin-Doyle, Québec
- M. le conseiller Steeve Verret, Québec

Sont également présents :

- Mme Marie-Josée Couture, secrétaire corporative
- M. Robert Masson, directeur général et trésorier

Période de recueillement et ouverture de la séance

Le président, M. Régis Labeaume, ouvre et préside la séance. Il est constaté le quorum.

Adoption de l'ordre du jour

Résolution n° C-2018-81

Sur proposition de M. Rémy Normand, appuyée par Mme Marie-Josée Savard, il est unanimement résolu :

- D'adopter l'ordre du jour.

Adoptée

Budget 2019 de la Communauté métropolitaine de Québec – Partie I-A

Résolution n° C-2018-82

Sur proposition de M. Michel Beaulieu, appuyée par M. Rémy Normand, il est unanimement résolu :

- D'adopter la Partie I-A du budget 2019 de la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ) relative au budget de fonctionnement, lequel s'élève à 4 576 142 \$, dont 3 601 142 \$ sont à la charge des municipalités sur le territoire de la CMQ;

Référence : Rapport décisionnel du 15 novembre 2018
Responsable : Direction générale et trésorerie

Adoptée

Budget 2019 de la Communauté métropolitaine de Québec – Partie I-B

Résolution n° C-2018-83

Sur proposition de M. Michel Beaulieu, appuyée par Mme Suzanne Verreault, il est unanimement résolu :

- D'adopter la Partie I-B du budget 2019 de la CMQ relative au financement des projets d'intérêt métropolitain, pour un montant de 300 000 \$ à la charge des municipalités sur le territoire de la CMQ. Réaffecter au budget de l'année suivante (2019) tout excédent des projets d'intérêt métropolitain de l'année en cours (2018);

Référence : Rapport décisionnel du 15 novembre 2018
Responsable : Direction générale et trésorerie

Adoptée

Budget 2019 de la Communauté métropolitaine de Québec – Partie II

Résolution n° C-2018-84

Sur proposition de Mme Suzanne Verreault, appuyée par Mme Marie-Josée Savard, il est unanimement résolu :

- D'adopter la Partie II du budget 2019 de la CMQ relative aux activités associées au Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles de la CMQ – Rive-Nord, pour un montant de 454 813 \$, à la charge des municipalités de la rive nord sur le territoire de la CMQ;

Référence : Rapport décisionnel du 15 novembre 2018
Responsable : Direction générale et trésorerie

Adoptée

Budget 2019 de la Communauté métropolitaine de Québec – Partie III

Résolution n° C-2018-85

Sur proposition de M. Gilles Lehouillier, appuyée par Mme Marie-Josée Savard, il est unanimement résolu :

- D'adopter la Partie III du budget 2019 de la CMQ pour le paiement des emprunts contractés par la CMQ en vue de soutenir les projets de la Trame verte et bleue métropolitaine. Le budget pour ce fonds métropolitain s'élève à 508 428 \$ en 2019 et il est à la charge des municipalités sur le territoire de la CMQ.

Référence : Rapport décisionnel du 15 novembre 2018

Responsable : Direction générale et trésorerie

Adoptée

Budget 2019 de la Communauté métropolitaine de Québec – Titres de transport métropolitain

Résolution n° C-2018-86

Sur proposition de Mme Brigitte Duchesneau, appuyée par M. Mario Fortier, il est unanimement résolu :

- De confirmer, par l'adoption du budget, le renouvellement des ententes 2019 concernant les titres de transport métropolitain, étant donné que le budget prévoit les crédits nécessaires, à ce sujet. Ce renouvellement est toutefois conditionnel au financement du ministère des Transports.

Référence : Rapport décisionnel du 15 novembre 2018

Responsable : Direction générale et trésorerie

Adoptée

Budget 2019 – Affectation de surplus financiers

Résolution n° C-2018-87

Sur proposition de M. Patrick Voyer, appuyée par M. Harold Noël, il est unanimement résolu :

- Affecter un montant de 400 000 \$, à partir des surplus cumulés non affectés inscrits aux états financiers 2017, au financement de la partie 1-A du budget général 2019 de la Communauté métropolitaine de Québec.

Référence : Rapport décisionnel du 15 novembre 2018

Responsable : Trésorerie

Adoptée

Période d'intervention des membres du conseil

Un temps de parole est laissé pour les membres du conseil qui désirent intervenir.

Période de questions du public

Une période est réservée aux questions du public.

Clôture de la séance

Résolution n° C-2018-88

Sur proposition de M. Clément Genest, appuyée par Mme Brigitte Duchesneau, il est unanimement résolu :

- De lever la séance à 13 h 15.

Adoptée

Les résolutions n^{os} C-2018-81 à C-2018-88 consignées dans ce procès-verbal, sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une

PRÉSIDENT DE LA SÉANCE

SECRETARIE CORPORATIVE